

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor Jack Edery, Leon Elfassy, et Michael Goldwax, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENTS : Conseiller Harvey Shaffer

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Item 10.4 - Embauche de Colin B. Carruthers à titre de « Responsable des communications », poste cadre temporaire.
- Item 10.5 - Ajout de nouveau motif pour destitution et congédiement au dossier disciplinaire de l'employé numéro 1278

Adoptée

2013-060

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2013 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2013-061

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que le maire suppléant désigné sera dans l'impossibilité de remplacer le maire en son absence pendant la période du 25 avril au 29 avril 2013 inclusivement, ainsi que pour la période du 30 mai au 3 juin 2013 inclusivement;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE désigner, à titre de maire suppléant, le conseiller Harvey Shaffer pour la période du 25 avril au 29 avril 2013 inclusivement, et le

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Conseiller Michael Goldwax pour la période du 30 mai au 3 juin 2013 inclusivement, afin d'agir et d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

2013-062

AUTORISATION POUR LA CONSEILLERE BONNIE FEIGENBAUM DE REPRESENTER LA VILLE DE HAMPSTEAD À TITRE DE MEMBRE DE COMITÉ DE LA FCM

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts des municipalités sur les questions politiques et des programmes qui relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE les comités de la FCM sont composés d'élus municipaux de toutes les régions et grandeurs de communautés afin de former une large base de soutien et de fournir la FCM le prestige nécessaire afin de véhiculer le message municipal auprès du gouvernement fédéral, et;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la FCM 2013 se tiendra du 31 mai au 3 juin 2013, au cours duquel l'assemblée générale annuelle sera tenue et suivie par la confirmation des adhésions à divers comités de la FCM;

Il a été proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- Que le Conseil de la Ville de Hampstead autorise la Conseillère Bonnie Feigenbaum à assister aux diverses réunions exigées en tant que membre de comité de la FCM pour 2013.

Adoptée

2013-063

DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU QUE l'agrile du frêne a fait son apparition dans le sud-ouest de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris l'île de Montréal ;

ATTENDU QUE l'agrile du frêne (AF) a ravagé 50 à 100 millions de frênes en Amérique du Nord et continue de se propager vers le nord ;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead et d'autres municipalités de Montréal ont été informées de la présence de l'agrile du frêne et ont été notifiées par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) au sujet de la possibilité de la transmettre à toute l'île de Montréal et de Laval ;

ATTENDU QUE l'ACIA a publié un arrêté ministériel imposant de sévères restrictions sur le transport du bois sur l'île de Montréal et dans plusieurs autres domaines où l'agrile du frêne est présent ;

ATTENDU QUE l'agrile du frêne constitue une menace grave pour l'économie et l'environnement des régions urbaines et boisées du Canada et des États-Unis;

ATTENDU QUE les villes doivent être proactives dans l'établissement d'un plan d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne ;

ATTENDU QUE cette lutte contre l'agrile du frêne pourrait exiger des millions de dollars et qu'aucune ressource financière n'a été fournie pour lutter contre l'agrile du frêne ou pour aider les zones infestées à remplacer les arbres qui ont été et seront perdus ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Considérant qu'il est opportun que les niveaux supérieurs de gouvernement soient appelés à aider les villes à combattre et prévenir ce fléau ;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE ce Conseil demande à l'Union des Municipalités du Québec et la Fédération Canadienne des Municipalités de faire pression sur le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada afin d'obtenir compensation pour la lutte contre l'impact de l'agrile du frêne sur la Ville de Hampstead et autres Villes du Québec.

QUE la Ville de Hampstead transmette des copies de la présente résolution à toutes les autres Municipalités de l'île de Montréal, le député Lawrence Bergman de Darcy McGee, Monsieur Irwin Cotler Député de la circonscription Mont-Royal, la FCM et l'UMQ.

Adoptée

2013-064

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRACE - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

ATTENDU que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace a adopté un règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur son territoire;

ATTENDU que ce règlement doit être approuvé par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que l'Arrondissement, en vue d'obtenir cette approbation, a avisé les municipalités et arrondissements voisins du contenu de ce règlement;

Il fut proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la Ville de Hampstead informe l'Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace qu'elle n'a pas d'objection à formuler au sujet du Règlement n° RCA13 17208.

Adoptée

2013-065

AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT N° 730-2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 730 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Abe Gonshor qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 730-2 modifiant le règlement n° 730 concernant les permis et certificats.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 730-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-066

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 694-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 694 CONCERNANT LA CIRCULATION

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 694-8 modifiant le règlement n° 694 concernant la circulation.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 694-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-067

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 741-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 741-3 modifiant le règlement n° 741-1 autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 741-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-068

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 727-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 727 (SURFACE MINIMALE DE COUVERTURE VÉGÉTALE, SYSTÈME GEOTHERMIQUE ET PANNEAUX SOLAIRES)

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 727-15 modifiant le règlement de zonage no. 727 (surface minimale de couverture végétale, système géothermique et panneaux solaires).

Tous les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement n° 727-15 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2013-069

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 727 (SURFACE MINIMALE DE COUVERTURE VÉGÉTALE, SYSTÈME GEOTHERMIQUE ET PANNEAUX SOLAIRES)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 727-15 modifiant le règlement de zonage no. 727 et déclarent l'avoir lu ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 727-15 amendera le règlement de zonage no. 727 afin d'ajouter des sections relativement à la surface minimale de couverture végétale, les systèmes géothermiques et les panneaux solaires.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 (2) de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Hampstead délègue à la Greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation à venir;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le premier projet de Règlement no 727-15 modifiant le règlement de zonage no. 727 (surface minimale de couverture végétale, système géothermique et panneaux solaires).

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-070

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N^O 803

La Greffière dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n^o 803 intitulé: «Règlement autorisant une dépense de 1 609 000\$ pour le coût de réhabilitation des conduites d'eau potable dans la ville, sujet à un emprunt de 816 019\$ sur 20 ans et financé partiellement par le fonds général pour la somme de 500 300\$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunts de la ville pour la somme totale de 292 681\$ » et a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue de 9h00 à 19h00, le 3 avril 2013, à l'Hôtel de Ville :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 4 967;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de un (1) ; et
- le règlement n^o 803 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par la Greffière.

2013-071

ADOPTION D'UN CALENDRIER DE CONSERVATION DE DOCUMENTS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE le règlement de délégation de pouvoirs de la Ville de Hampstead ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax et appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'AUTORISER la Greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* pour et au nom de la Ville de Hampstead.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-072

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 MARS 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 mars 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5694 Chemin Queen Mary:

- *Mme Amy Bronstein*
- *Mons. Michael Finkelstein - Architect*

2013-073

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2.1., AFIN DE PERMETTRE LA MARGE AVANT A 4.88M (16 PIEDS) AU LIEU DE 6.1M (20 PIEDS) POUR PERMETTRE L'AJOUT D'UN VESTIBULE, À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 5694, CHEMIN QUEEN MARY LOT NO.: 2 089 586 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2.1, afin de permettre la marge avant à 4.88m (16 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds) pour permettre l'ajout d'un vestibule, à un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 mars 2013, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5694, Chemin Queen Mary sur le lot no. 2 089 586, Zone RA-1.

Adoptée

2013-074

DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGRANDISSEMENT À LA FAÇADE AVANT À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ EXISTANT AU 5694, CHEMIN QUEEN MARY LOT NO.: 2 089 586 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement à la façade avant à un bâtiment unifamilial détaché existant au 5694 Chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-075

DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGRANDISSEMENT EN FAÇADE AVANT ET DES MODIFICATIONS AUX FAÇADES D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ EXISTANT AU 205, CHEMIN FINCHLEY LOT NO. : 2 089 159 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 22 Chemin Ellerdale:

- *Mme. Myrna Housefather*

2013-076

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, À L'ARTICLE 6.8.1.4 AFIN DE PERMETTRE LA TERRASSE AU TOIT À 2.44 M (8 PIEDS) AU LIEU DE 3M (9.84 PIEDS), À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 22, CHEMIN ELLERDALE LOT NO. : 2 089 089 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURE # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.8.1.4, afin de permettre la terrasse au toit à 2.44 m (8 pieds) au lieu de 3m (9.84 pieds), à un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 mars 2013, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 22, Chemin Ellerdale sur le lot no. 2 089 089, Zone RA-1.

Adoptée

2013-077

DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU TOIT, À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 22, CHEMIN ELLERDALE LOT NO. : 2 089 089 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour permettre la construction d'une terrasse au toit, à un bâtiment unifamilial détaché au 22, Chemin Ellerdale et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2013 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-078

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013, au montant de 6,125,259.61 \$, est par la présente approuvée (900,477.72\$ pour les chèques et 5,224,781.89 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2013-079

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE –
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 744 100\$**

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 744 100 \$ en vertu du règlement n° 763;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 744 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 763 soit réalisé;
- QUE les billets seront signés par le Maire et le Trésorier;
- QUE les billets seront datés du 16 avril 2013;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement; et
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2014	40 200 \$
2015	41 300 \$
2016	42 600 \$
2017	43 800 \$
2018	45 100 \$(à payer en 2018)
2018	531 100 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Hampstead émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour :

un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 avril 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 763, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-080

ADJUDICATION DES BILLETS AU MONTANT DE 744 100 \$

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 16 avril 2013 au montant de 744 100 \$ par billets en vertu du règlement n° 763 au pair échéant en série 5 ans comme suit :

40 200 \$	2,52 %	16 avril 2014
41 300 \$	2,52 %	16 avril 2015
42 600 \$	2,52 %	16 avril 2016
43 800 \$	2,52 %	16 avril 2017
576 200 \$	2,52 %	16 avril 2018

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

2013-081

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE DODGE GRAND CARAVAN ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan année 2013;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 février 2013, celle de Montreal Chrysler Dodge Jeep Lasalle est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan année 2013; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP LASALLE

Achat d'une Dodge Grand Caravan année 2013; 22 939,00 \$
(tel que spécification)

Taxes sur pneus	15,00 \$
T.P.S. 5% 1	147,70 \$
T.V.Q. 8.5%	<u>2 289,66 \$</u>
Grand total taxes incluses	26 391,36 \$

Le certificat du trésorier No 13-08, daté du 11 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-082

OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour le nettoyage des puisards pour les années 2013 et 2014;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 février 2013, celle de Kelly Sani-Vac est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour le nettoyage des puisards pour les années 2013 et 2014 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

KELLY SANI-VAC INC.

Nettoyage des puisards année 2013;	13 413,00\$
Nettoyage des puisards année 2014;	13 413,00\$
(tel que spécification)	
T.P.S. 5%	1 341,30 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>2 675,89 \$</u>
Grand total taxes incluses	30 843,19 \$

Le certificat du trésorier No 13-15 daté du 8 mars 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-083

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 21 mars 2013, celle de Parmo Electrique (1987) Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE, le contrat pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

PARMO ELECTRIQUE (1987) INC

Un électricien (taux temps régulier) :	58,00 \$ / heure
Un électricien et un apprenti (taux temps régulier) :	97,00 \$ / heure
Un électricien (taux de soir) :	116,00 \$ / heure
Un électricien et un apprenti (taux de soir) :	194,00 \$ / heure
Un électricien (taux nuits et fin semaines) :	97,00 \$ / heure
Un électricien et un apprenti (taux nuits et fin semaines) :	194,00 \$ / heure
Frais pour l'utilisation d'une nacelle :	Sans frais

T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 9,975 %	Extra

Contrat valide pour la période du 1 mai 2013 au 30 avril 2014.

Valeur du contrat estimé à 65 742.71 \$ basé sur l'utilisation faite durant les années antérieures.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier No 13-16, daté du 25 mars 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-084

ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LES VILLES DE MONTREAL-OUEST ET HAMPSTEAD - APPEL D'OFFRES CONJOINT (SERVICES TELEPHONIQUES)

ATTENDU QUE depuis 2006, la Ville de Montréal-Ouest et la Ville de Hampstead ont été parties à un accord pour utiliser les services d'un même fournisseur de services téléphoniques;

ATTENDU QUE cette approche a pour but de générer des économies d'échelle;

ATTENDU QUE les deux municipalités jugent préférable de conserver le système téléphonique Centrex;

Il a été proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- Que les Villes de Montréal-Ouest et Hampstead concluent une entente inter-municipale, dans le but d'obtenir les services d'un fournisseur pour un système de téléphonie Centrex ou un équivalent, selon les conditions suivantes ;
- Que le directeur des ressources matérielles et informatiques de la Ville de Hampstead soit autorisé à lancer un appel d'offres public en vue de l'attribution d'un contrat unique à cette fin, de recevoir et d'analyser les offres, et de faire des recommandations aux conseils municipaux des deux villes impliquées.
- Que le contrat de service à être octroyé doit être basé sur le montant total des offres de prix soumises pour la fourniture des services aux deux municipalités.
- Que la durée de ce contrat est de trois ans, en plus de deux options de renouvellement d'une année chacune, le montant des offres restant le même pendant les périodes de reconduction.
- Que l'attribution de ce contrat et tout renouvellement de celui-ci est conditionnelle à l'acceptation ou le consentement, le cas échéant, des Conseils municipaux des deux villes.
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente inter-municipale pour le compte de la Ville de Hampstead, avec leurs homologues de Montréal-Ouest.

Adoptée

2013-085

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Gestionnaire intérimaire des services communautaires, daté du 26 mars 2013, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires pour le département des services communautaires et des

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

loisirs avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Gestionnaire intérimaire des services communautaires.

Les Conseillers Bonnie Feigenbaum et Michael Goldwax ont divulgué que respectivement, leur fille et fils font partie de ladite liste des employés auxiliaires, qu'ils n'ont pas participé au processus d'embauche et qu'ils ont respecté le code d'éthique et de déontologie de la Ville par lequel ils sont liés.

Adoptée

2013-086

TÂCHES ET À L'ÉVALUATION DE L'EMPLOI DE L' « AGENT DE BUREAU-COMPTES À PAYER »

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat réclamait une reclassification de l'emploi de "Préposé au secrétariat";

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER l'entente intervenue entre la Ville de Hampstead et "Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal" (SCFP-local 429) relative à la description de tâches et à l'évaluation de l'emploi (groupe de traitement 5);
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'entente;

Adoptée

2013-087

EMBAUCHE DE M. MARIO DUCHESNE À TITRE DE « CHEF DE DIVISION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS »

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'embaucher **M. MARIO DUCHESNE**, à titre de « **CHEF DE DIVISION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS** », au plus tard le 15 avril 2013, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 5 avril 2013, par M. Duchesne et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines;

Le certificat du trésorier no.13-17, daté du 02 avril 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-088

EMBAUCHE DE COLIN B. CARRUTHERS À TITRE DE « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS », POSTE CADRE TEMPORAIRE

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'embaucher COLIN B. CARRUTHERS à titre de « **Responsable des communications** » au plus tard le 15 avril 2013, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 8 avril 2013, par Colin B. Carruthers et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier no 13-18, daté du 8 avril 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-089

AJOUT DE NOUVEAU MOTIF POUR DESTITUTION ET CONGÉDIEMENT AU DOSSIER DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1278

ATTENDU QUE l'employé numéro 1278 a été destitué et congédié le 25 septembre 2012, le tout ayant été confirmé par la résolution numéro 2012-276;

ATTENDU QUE le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal a déposé un grief contestant ce congédiement (grief 12-0892);

ATTENDU QUE le 8 mars 2013 l'employé a posé des gestes inappropriés suite à son congédiement;

ATTENDU QUE ces gestes inappropriés constituent des motifs additionnels pour la destitution et pour le congédiement;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AJOUTER le nouveau motif pour destitution et congédiement se retrouvant à la lettre envoyée par la Ville et datée du 9 avril 2013 au dossier disciplinaire de l'employé numéro 1278.

Adoptée

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière